

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 26 septembre 2016  
~~~~~

**CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE
ET CULTURELLE CŒUR D'HÉRAULT
PLAN D' ACTIONS ET DE FINANCEMENT 2016.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 septembre 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Chantal COMBACAL, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. Philippe MACHETEL, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Stéphane SIMON -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations :

Madame Béatrice NEGRIER à M. René GOMEZ, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Edwige GENIEYS à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Viviane RUIZ à Monsieur Olivier SERVEL

Excusés :

M. José MARTINEZ, Madame Lucie TENA

Absents :

M. Maurice DEJEAN, M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Alexis PESCHER, Monsieur Grégory BRO

Quorum : 25	Présents : 35	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération communautaire n° 1162 en date du 22 juin 2015 relative à l'approbation du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle Cœur d'Hérault (CTEAC), et signé le 3 juillet 2015 par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, les communautés de communes du Lodévois et Larzac et du Clermontois, le Pays Cœur d'Hérault et 7 ministères, et ce pour une durée de 3 ans de 2016 à 2018,

Considérant que les parties s'engagent conjointement à :

- *Mettre en œuvre des activités d'éducation artistique et culturelle au bénéfice des habitants du territoire,*
- *Sensibiliser à la culture les publics « jeunes » et éloignés de l'offre culturelle,*
- *Favoriser la mobilité des publics vers des activités culturelles et l'accès aux équipements culturels du territoire,*
- *Favoriser la mise en œuvre de parcours culturels en articulant temps scolaires et temps libres chez les jeunes, en rapprochant les établissements scolaires des structures et projets culturels du territoire et en veillant à la diversité des domaines artistiques.*

Considérant qu'ils affirment que le territoire du Cœur d'Hérault constitue la dimension pertinente pour la structuration des acteurs et la circulation des publics et des artistes,

Considérant la définition de cinq axes stratégiques :

- *Structuration d'une offre spectacle vivant commune, à destination du public scolaire,*
- *Structuration de l'enseignement musical à travers les trois écoles de musique du territoire,*
- *Développement des pratiques artistiques amateurs,*
- *Développement de la médiation autour des patrimoines artistiques et culturels,*
- *Implication et élargissement des publics.*

Considérant qu'il revient à l'Assemblée d'approuver le plan d'actions et de financement 2016 au travers duquel la communauté de communes présente six projets répartis sur les cinq axes prioritaires,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan d'actions proposé en annexe de la présente délibération,
- d'approuver le projet de plan de financement correspondant :

Communauté de communes Vallée de l'Hérault				
<u>Plan de financement prévisionnel</u>				
Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) du Cœur d'Hérault - Année 2016				
DEPENSES		RECETTES		
POSTES DE DEPENSES	MONTANT	FINANCEMENT DRAC	TAUX DE FINANCEMENT PAR ACTIONS	PART AUTOFINANCEMENT CCVH
Axe 1 - Structuration d'une offre spectacle vivant commune à destination du public scolaire				
Sensibilisation musicale à l'école	36 000 €	5 000 €	14%	31 000 €
Axe 2 - Structuration de l'enseignement musical à travers les 3 écoles de musique du				
Musiciens invités	11 000 €	2 000 €	18%	9 000 €
Axe 3 - Développement des pratiques artistiques amateurs				
Le Big Band en tournée	7 700 €	2 000 €	26%	5 700 €
Axe 4 - Patrimoine et médiation				
Patrimoine et médiation à destination de la jeunesse	27 100 €	2 000 €	7%	25 100 €
Axe 5 - Impliquer et élargir les publics				
Cabanes en cavale	34 061 €	8 000 €	23%	26 061 €
Diffusion Jeune public	32 000 €	4 000 €	13%	28 000 €
TOTAL	147 861 €	23 000 €	16%	124 861 €

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la DRAC et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'action, et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1359 le 27/09/2016
Publication le 27/09/2016
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 27/09/2016
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20160926-Imc189458-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

